

**Commune de Puissalicon**

**DECISION N° 2024-13**  
**Travaux d'aménagement de voirie et d'espaces aménagés**  
**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2024**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT et l'autorisant à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Considérant l'aide financière annuelle aux communes pouvant être attribuée par le Département de l'Hérault au titre du FAIC (Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes), Hors-Programme Patrimoine et Voirie,

**Décide**

**Article 1**

De solliciter le concours financier du Département de l'Hérault au titre du FAIC pour l'année 2024 pour un montant de 20 000 € concernant des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces aménagés.

**Article 2**

Dit que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 77 005,30 € HT.

**Article 3**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4**

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notification le 28/05/2024

Publication sur le site internet de la Commune le 28/05/2024

Transmission au représentant de l'état le 28/05/2024

Puissalicon le 28/05/2024



**Michel FARENC**  
Maire